

Communauté
d'Agglomération



Camion hydrocureur VEOLIA



Véhicule d'inspections caméra CA3F



Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'assainissement collectif pour l'exercice 2016



Station d'épuration à VILLAGE-NEUF

Assainissement

Glossaire	
Equivalent Habitant (EH)	Rejet de 60 grammes de DBO5 par jour
DBO5	Demande Biologique en Oxygène pendant 5 jours
DCO	Demande Biochimique en Oxygène
MES	Matières En Suspension
NTK	Azote Kjeldhal
NGL	Azote Global
Pt	Phosphore total
tMS	tonne de Matière Sèche

Caractéristiques techniques du service :

► Organisation administrative du service :

Le service d'assainissement collectif regroupe les 10 communes membres de la Communauté d'Agglomération des Trois Frontières, qui toutes ont transféré la compétence assainissement collectif à notre intercommunalité.

Les missions du service sont :

- la collecte, le transport et le traitement des eaux usées ;
- l'élimination des boues produites ;
- le contrôle des raccordements et installations privatives.

► Conditions d'exploitation du service :

Le service est exploité en délégation.

Le délégataire est la société **Veolia Eau - Compagnie Générale des Eaux - Agence de Huningue**, en vertu d'un contrat ayant pris effet le 01/01/2013.

La durée du contrat est de 12 ans. Il prendra fin le 31/12/2024.



► Prestations assurées dans le cadre du service :

La répartition des tâches est la suivante :

		Délégataire VEOLIA	Service Assainissement CA3F
Gestion du service	Application du règlement de service		X
	Fonctionnement	X	
	Surveillance et entretien des installations	X	
	Contrôle de l'activité du délégataire		X
Gestion des abonnés	Autorisations de déversement		X
	Facturation	X	
	Traitement des doléances clients	X	
Mise en service des équipements neufs	Collecteurs		X
	Branchements		X
	Ouvrages spécifiques (bassins d'orage, stations de pompage, etc...)		X
Entretien	Des collecteurs et ouvrages annexes	X	
	Des branchements - partie publique	X	
	Des stations de pompage	X	
	Des avaloirs d'eau pluviale	X	
	Des ouvrages de traitement	X	
	Des équipements électromécaniques	X	
	Des clôtures	X	
	Du génie civil	X (limité à des petites interventions)	X (pour ce qui n'est pas réalisé par VEOLIA)
Réparation	Collecteurs et ouvrages annexes	X	
	Branchements - partie publique	X	
	Stations de pompage	X	
	Avaloirs eau pluviale	X	
	Ouvrages de traitement	X	
	Equipements électromécaniques	X	
	Clôtures	X	
	Génie civil	X (limité à des petites interventions)	X (pour ce qui n'est pas réalisé par VEOLIA)
Renouvellement	Des collecteurs et ouvrages annexes		X
	Des branchements - partie publique		X
	Du matériel tournant, accessoires hydrauliques, conduites non enterrées, vannes, clapets et autres équipements de sécurité ou d'hygiène fixes ou mobiles, des équipements électromécaniques, électroniques de tous les ouvrages de traitement ou de stations de pompage	X	
Renouvellement	Des avaloirs d'eau pluviale		X
	Du génie civil		X
Prestations particulières	Curages hydrodynamiques du réseau ou des installations	X	
	Evacuation et traitement final des boues de station d'épuration	X	

Plus précisément, le bilan de l'année 2016 pour le service assainissement de la CA3F est le suivant :

■ **Gestion des branchements :**

● **Autorisations de déversement et instructions des actes d'urbanisme :**

Communes	Autorisations de déversement		Avis PC		Avis CU		Avis DP		Avis AT	
	2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016
BARTENHEIM	11	8	17	12	1	6	0	2	0	0
BLOTZHEIM	14	25	34	46	2	1	0	0	0	0
BUSCHWILLER	7	6	7	3	0	0	0	0	0	0
HEGENHEIM	15	8	17	15	2	0	1	1	0	0
HESINGUE	14	12	20	23	5	2	1	2	0	0
HUNINGUE	4	4	18	9	0	0	0	0	0	0
KEMBS	20	40	43	24	2	3	0	0	0	0
ROSENAU	3	3	2	6	0	0	4	2	0	0
SAINT-LOUIS	9	42	50	73	7	0	3	1	0	0
VILLAGE-NEUF	22	14	13	10	1	0	1	0	0	0
TOTAL	119	162	221	221	20	12	10	8	0	0

a) Signification des sigles employés :

- PC : permis de construire
- CU : certificat d'urbanisme
- DP : déclaration préalable
- AT : autorisation de travaux

b) On relève une hausse significative des autorisations de déversement entre 2015 et 2016, et une légère baisse pour les avis sur les autorisations de construire.



● **Branchements particuliers :**

Communes	ANNEE 2015		ANNEE 2016	
	Nombre	Coût T.T.C. en €	Nombre	Coût T.T.C. en €
BARTENHEIM	4	31 389	5	16 870
BLOTZHEIM	7	25 555	6	32 108
BUSCHWILLER	3	16 190	0	0
HEGENHEIM	4	16 251	9	26 123
HESINGUE	4	18 891	7	23 383
HUNINGUE	2	9 162	2	17 231
KEMBS	15	53 790	5	27 390
ROSENAU	4	17 163	2	9 169
SAINT-LOUIS	7	32 474	22	147 742
VILLAGE-NEUF	6	40 338	6	32 797
TOTAL	56	261 203	64	332 813

On constate une hausse (+ 8 unités) du nombre de branchements particuliers en 2016, comparé à 2015.

Le prix moyen du branchement pour 2016 est de l'ordre de 5 200 €/u.

● **Vérifications d'installations privatives domestiques :**

- Nombre de vérifications réalisées :

	Nb vérif 1 ^{ère} visite	%	Nb vérif suite mise en conformité	%	Total
2015	1 263	87 %	187	13 %	1 450
2016	1276	90 %	146	10 %	1 422

Nota : Conformes + Non conformes + Inhabités (33)

- Vérifications par communes : Conformes et Non conformes

Communes	ANNEE 2016			
	Réalisée	Conforme	Non conforme	% non-conformités
BARTENHEIM	179	154	25	13,97
BLOTZHEIM	69	64	5	7,25
BUSCHWILLER	4	3	1	25,00
HEGENHEIM	54	44	10	18,52
HESINGUE	60	59	1	1,67
HUNINGUE	109	94	15	13,76
KEMBS	73	68	5	6,85
ROSENAU	51	50	1	1,96
SAINT-LOUIS	612	548	64	10,46
VILLAGE-NEUF	32	29	3	9,38
TOTAL	1 243	1 113	130	10,46

Nota : 10,46 % de non-conformités pour l'année 2016.

■ Gestion du système d'assainissement :

- Extension de collecte localisée (longueur < 60 m) :
 - Rue de Saint-Louis à Huningue/28ml/25 000 € T.T.C.
- Mise à niveau tampons de regards :

2013		2014		2015		2016	
Nombre	Coût T.T.C.	Nombre	Coût T.T.C.	Nombre	Coût T.T.C.	Nombre	Coût T.T.C.
177	14 080 €	41	9 668 €	40	10 433 €	63	25 103,18

● Contrôles sur réseaux assainissement par inspections caméra :

Communes	ANNEE 2016
	Passages caméra (en m)
BARTENHEIM	3 916
BLOTZHEIM	4 250
BUSCHWILLER	1 330
HEGENHEIM	4 418
HESINGUE	1 008
HUNINGUE	2 165
KEMBS	6 833
ROSENAU	714
SAINT-LOUIS	4 876
VILLAGE-NEUF	2 769
TOTAL	32 279

Depuis l'acquisition de l'atelier d'inspections caméra en 2013, par notre ex Communauté de Communes 111 km d'inspection de réseaux ont été réalisés.



► Estimation de la population desservie par un réseau de collecte des eaux usées (unitaire et séparatif) (D201.0) :

Le service public d'assainissement collectif actuel dessert environ 54 004 habitants.

► Nombre d'autorisations de déversements d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées (D202.0) :

Un total de 25 autorisations de déversements d'eaux usées non domestiques ont été accordées par l'autorité détentrice des pouvoirs de police de l'eau.

► Conventions de transfert d'effluents (réception des effluents d'une autre collectivité) :

Lien contractuel	Sens	Usage	Cocontractant	Caractéristiques	Date effet	Durée
Convention	Import	Permanent	SI Assnt Ranspach-Michelbach	$Q_{MAX} \leq 1365 \text{ m}^3/\text{j}$ $Q_{MAX} \leq 57 \text{ m}^3/\text{h}$	1 ^{er} octobre 2004	30 ans
Convention	Import	Permanent	SI Assnt 2 Hagenthal	$Q_{MAX} \leq 1104 \text{ m}^3/\text{j}$ $Q_{MAX} \leq 46 \text{ m}^3/\text{h}$	1 ^{er} octobre 2004	30 ans
Convention	Import	Permanent	SI Assnt de l'Altenbach	$Q_{MAX} \leq 1577 \text{ m}^3/\text{j}$ $Q_{MAX} \leq 66 \text{ m}^3/\text{h}$	1 ^{er} octobre 2004	30 ans

Total des importations d'effluents facturés en 2016 : 273 344 m³.

► Nombre d'abonnements sur notre système d'assainissement :

Sur le territoire de notre Communauté d'Agglomération, le nombre d'abonnements s'établit comme suit :

2015	=	14 826
2016	=	14 928
Soit une variation de	=	+ 102 (+0,6 %)

■ Répartition des abonnés par commune :

Communes	Nb abonnés
BARTENHEIM	1 396
BLOTZHEIM	1 575
BUSCHWILLER	428
HEGENHEIM	1 250
HESINGUE	1 008
HUNINGUE	1 200
KEMBS	1 815
ROSENAU	834
SAINT-LOUIS	4 001
VILLAGE-NEUF	1 421
TOTAL	14 928

► Volumes facturés :

Volumes facturés (m ³)	2015	2016	Variation (%)
Assiette sur territoire CA3F	3 199 361	3 270 339	+ 2,2
Assiette sur communes clientes	259 310	273 344	+ 5,4
TOTAL	3 458 671	3 543 683	+ 2,5

► Caractéristiques du réseau de collecte :

Le compte-rendu technique de notre délégataire Veolia pour l'exercice 2016 présente en détail les caractéristiques du réseau de collecte.

► Ouvrage d'épuration des eaux usées :

■ Traitement des effluents :

La mise aux normes de notre station d'épuration est achevée.



Les caractéristiques principales de la station sont récapitulées dans le tableau suivant :

Commune d'implantation	Type de station	Capacité nominale (EH)	DBO5 (kg/j)	Débit (m ³ /j)
Village-Neuf	Boues activées sur support fluidisé : R3F (Réacteur à Flore Fixée Fluidisée)	82 000	4 920/TS à 7 380/TP	26 240/TS à 52 480/TP

TS : Temps Sec - TP : Temps de Pluie



■ Prescriptions de rejet :

L'arrêté préfectoral n°2006-136-5 du 16 mai 2006 portant autorisation de la station d'épuration de Village-Neuf avec rejet des effluents dans le milieu récepteur du Grand Canal d'Alsace fixe les prescriptions épuratoires suivantes :

Paramètre	Fréquence des contrôles (u/an)	Concentration (mg/l)	Et/Ou	Rendement (%)	Valeur rédhibitoire du rejet (mg/l)
DBO5	52	25	Et (TS) Ou (TP)	90	50
DCO	104	100	Et (TS) Ou (TP)	75	250
MES	104	30	Et (TS) Ou (TP)	90	85
NGL	52	15	Et (TS) Ou (TP)	70	20
NH4 ⁺	52	10	Et (TS) Ou (TP)	75	-
Pt	52	2	Et (TS) Ou (TP)	80	-
Débit	365				

TS : Temps Sec - TP : Temps de Pluie

■ Quantités de boues issues de cet ouvrage (tMS) (D203.0) :

	2015	2016	Variation (%)
Tonnage de boues évacuées en tonnes de matière sèche (*)	918	862	- 6,1

() données Veolia*

Tarification et recettes du service public de l'assainissement collectif :

► Fixation des tarifs en vigueur :

L'assemblée délibérante a voté les tarifs concernant la part collectivité (délibérations du 18/12/2013, du 19/12/2012 et du 17/12/2003).

Par ailleurs, les tarifs concernant la part de la société VEOLIA sont fixés par le contrat de délégation et indexés annuellement par application aux tarifs de base d'un coefficient défini au contrat.

En sus de la redevance assainissement, d'autres prestations sont facturées aux abonnés :

Prestation	Montant facturé
Remboursement du coût des travaux de réalisation du branchement - partie publique	Coût réel ou plafond de 3 000 € selon le cas.
Participation Financière à l'Assainissement Collectif (PFAC)	Minimum 1 500 €.

Les taxes et autres redevances sont fixées par les organismes concernés.

Le service n'est pas assujéti à la TVA.

► Prix du service de l'assainissement collectif :

Le prix du service est calculé intégralement à partir de la consommation d'eau potable de l'abonné. Les volumes sont prélevés annuellement.

Les consommations sont payables au vu du relevé. Les facturations intermédiaires sont basées sur une consommation estimée.



■ Redevance de modernisation des réseaux de collecte :

La redevance de modernisation des réseaux de collecte est reversée à l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse. Son montant, en € par m³, est calculé chaque année par l'Agence de l'Eau. Elle est unique sur l'ensemble du service.

	1 ^{er} janvier 2016	1 ^{er} janvier 2017
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (€/m ³)	0,2330	0,2330

■ Evolution du tarif de l'assainissement collectif :

	Désignation	1 ^{er} janvier 2016	1 ^{er} janvier 2017	Variation (%)
Part de l'exploitant	Collecte Transport Traitement	0,1710 } 0,6063	0,1725 } 0,5955	+ 0,8 } - 1,8
Part de la collectivité		0,8935	0,8935	-
Autres redevances et taxes	Redevance de Modernisation des réseaux (Agence de l'Eau)	0,2330	0,2330	-
	Redevance Voies Navigables de France	0,0184	0,0184	-
	T.V.A. 10 %	10 %	10 %	-

■ Prix T.T.C. du service au m³ pour 120 m³ (D204.0) :

A titre indicatif l'évolution du prix du service de l'assainissement collectif (redevances comprises, mais hors eau) par m³ et pour 120 m³, au premier janvier est la suivante :

CA3F Prix du service de l'assainissement collectif	Volume	Prix au 01/01/2017	Montant au 01/01/2016	Montant au 01/01/2017	N/N-1
Part délégataire					
Consommation	120	0,7680	93,28	92,16	- 1,2%
Part communautaire					
Consommation	120	0,8935	107,22	107,22	-
Organismes publics					
Modernisation du réseau de collecte (Agence de l'Eau)	120	0,2330	27,96	27,96	-
Redevance Voies Navigables de France	120	0,0184	2,21	2,21	-
Total € H.T.			230,67	229,55	- 0,4%
T.V.A.			23,07	22,96	- 0,4%
Total T.T.C.			253,74	252,51	- 0,4%
Prix T.T.C. du service au m³ pour 120 m³			2,11	2,10	- 0,4%

Le prix du service assainissement au m³ reste stable (2,11 € TTC en 2015 pour 2,10 € TTC en 2016).

► Recettes d'exploitation :

■ Recettes de la collectivité :

	2015	2016	Variation (%)
Recettes liées à la facturation du service d'assainissement aux abonnés	2 920 200	3 091 033	+ 5,8
Autres recettes			
Prime pour épuration de l'Agence de l'Eau	309 100	364 927	+ 18,1
Participation Financière à l'Assainissement Collectif (PFAC)	193 800	227 011	+ 17,1
Remboursements travaux branchements	271 800	192 290	- 29,3
Contribution au titre des eaux pluviales	500 000	350 000	- 30,0



■ Recettes de l'exploitant :

Total des recettes liées à la facturation des abonnés :

	2015	2016	Variation (%)
Total recettes liées à la facturation des abonnés	2 563 421(*)	2 512 841	- 1,97
Autres recettes liées à l'exploitation du service	716 419(*)	731 503	+ 2,11
TOTAL	3 279 840	3 244 344	- 1,08

(*) données Veolia

Indicateurs de performance du service de l'assainissement collectif :

Les indicateurs sont issus du décret n°2007-675 du 2 mai 2007 et doivent être renseignés pour tout exercice ouvert à compter du 1^{er} janvier 2008.

► Taux de desserte par des réseaux de collecte d'eaux usées par système d'assainissement (P201.1) :

	2015 (%)	2016 (%)	Variation (%)
Taux de desserte global	98,8	98,8	-

Nombre théorique d'abonnés = 14 928

► Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées (P202.2) :

Indicateur de performance	Unité	Conditions d'obtention des points (pour mémoire)	Points obtenus si conditions réunies (sinon = 0) (pour mémoire)
Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau (10 points)	0(non) ou 1(oui)	Oui	10
Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée) (5 points)	0(non) ou 1(oui)	Oui	5
Total des points obtenus pour l'existence et la mise à jour du descriptif détaillé	points		15 / 15
Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques et pour au moins la moitié du linéaire total des réseaux, les informations sur les matériaux et diamètres des canalisations de transport et distribution (10 points)	0(non) ou 1(oui)	Oui	10
Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres (1 à 5 points sous conditions, voir aide =>)	%	entre 60% et 70% (cas 1) : 1 pt entre 70% et 80% (cas 2) : 2 pts entre 80% et 90% (cas 3) : 3 pts entre 90% et 95% (cas 4) : 4 pts supérieur à 95% (cas 5) : 5 pts	3
Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose (0 à 15 points)	%	entre 50% et 60% (cas 0) : 10 pts entre 60% et 70% (cas 1) : 11 pts entre 70% et 80% (cas 2) : 12 pts entre 80% et 90% (cas 3) : 13 pts entre 90% et 95% (cas 4) : 14 pts supérieur à 95% (cas 5) : 15 pts	15

Total des points obtenus pour l'existence et la mise à jour du plan du réseau	points		43 / 45
Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie (0 à 15 points)	%	entre 50% et 60% (cas 0) : 10 pts entre 60% et 70% (cas 1) : 11 pts entre 70% et 80% (cas 2) : 12 pts entre 80% et 90% (cas 3) : 13 pts entre 90% et 95% (cas 4) : 14 pts supérieur à 95% (cas 5) : 15 pts	12
Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) (10 points)	0(non) ou 1(oui)	Oui	10
Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée) (10 points)	0(non) ou 1(oui)	Oui	10
Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux (10 points)	0(non) ou 1(oui)	Oui	10
Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau (10 points)	0(non) ou 1(oui)	Oui	10
Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent (10 points)	0(non) ou 1(oui)	Oui	10
Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans) (10 points)	0(non) ou 1(oui)	Non	10
		TOTAL	115 / 120 pts

► Conformité de la collecte des effluents (P203.3) :

Cet indicateur s'obtient auprès des services de police de l'eau.

Ce service n'a pas explicitement formulé son avis sur cet indicateur pour l'année 2016. Du point de vue de la collectivité organisatrice du service, la collecte des effluents est conforme.

► Conformité des équipements d'épuration (P204.3) :

Cet indicateur s'obtient auprès des services de police de l'eau.

Ce service n'a pas explicitement formulé son avis sur cet indicateur pour 2016. Du point de vue de la collectivité organisatrice du service, la collecte des effluents est conforme.

► Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3) :

Cet indicateur s'obtient auprès des services de police de l'eau.
La performance des ouvrages d'épuration est conforme pour l'année 2016.

► Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.6) :

Toutes les boues issues de notre station d'épuration sont compostées et valorisées en agriculture.
Cette filière est conforme à la réglementation.

► Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (P251.1) :

Nombre de demandes d'indemnisation présentées par des tiers, usagers ou non du service ayant subi des dommages dans leurs locaux / nombre d'habitants desservis = 0 u/1 000 habitants.

► Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau (P252.2) :

Nombre de points noirs (tout point sur la partie publique du réseau unitaire ou séparatif nécessitant au moins 2 interventions par an (préventive ou curative) / longueur de réseau de collecte (hors branchements) x 100 = 3,51 u/100 km.

► Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées (P253.2) :

Linéaire moyen du réseau de collecte hors branchements renouvelé sur les 5 dernières années / longueur du réseau de collecte hors branchements = 0,58 % (10,6 km de réseaux renouvelés sur les 5 dernières années).

► Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau (P254.3) :

Ce taux est le nombre de bilans conformes aux objectifs de rejet spécifiés par l'arrêté préfectoral du 16 mai 2006 rapporté au nombre total de bilans réalisés sur 24 heures = 92 %.

► **Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées (P255.3) :**

		Action effective en totalité (oui/non)	Nombre de points possibles	Nombre de points obtenus
A - Eléments communs à tous les types de réseaux	Identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejets potentiels aux milieux récepteurs (réseaux de collecte des eaux usées non raccordés, déversoirs d'orage, trop plein de postes de refoulement,...) ;	OUI	20	20
	Evaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet (population raccordée et charges polluantes des établissements industriels raccordés) ;	OUI	10	10
	Réalisation d'enquêtes de terrain pour reconnaître les points de déversements et mise en œuvre de témoins de rejet au milieu pour identifier le moment et l'importance du déversement ;	OUI	20	20
	Réalisation de mesures de débit et de pollution sur les points de rejet, suivant les prescriptions définies par l'arrêté du 22/06/2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement ;	OUI	30	30
	Réalisation d'un rapport présentant les dispositions prises pour la surveillance des systèmes de collecte et des stations d'épuration des agglomérations d'assainissement et les résultats en application de l'arrêté du 22/06/2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement ;	OUI	10	10
	Connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets sur le milieu récepteur ;	OUI	10	10
B - Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs	Evaluation de la pollution déversées par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70% du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant à minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique totale ;	OUI	10	10
C - Pour les secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes	Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du système d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage.	OUI	10	10
TOTAL			120	120

► Durée d'extinction de la dette (P256.2) :

La durée de l'extinction de la dette, exprimée en année, est égale au rapport entre l'encours total de la collectivité contractée pour financer les installations et l'épargne brute annuelle.

L'épargne brute annuelle est égale aux recettes réelles, déduction faite des dépenses réelles incluant notamment le montant des intérêts des emprunts à l'exclusion du capital remboursé.

Encours total de la dette au 31/12/2016 : 12 401 802 €

Epargne brute 2016 : 2 427 588 €

Durée d'extinction de la dette en 2016 : 5,1 ans

► Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (P257.0) :

Il correspond au taux d'impayés au 31 décembre de l'année N sur les factures émises au titre de l'année N-1.

	2015	2016
Taux d'impayés	0,22 %	0,31%



► Taux de réclamations (P258.1) :

Le taux de réclamations est le nombre de réclamations écrites, reçues par l'opérateur ou directement par la collectivité, rapporté au nombre d'abonnés divisé par 1 000.

Sont prises en compte les réclamations relatives à des écarts ou des non conformités vis-à-vis d'engagements contractuels, d'engagements de service, notamment au regard du règlement de service, ou vis-à-vis de la réglementation, à l'exception de celles relatives au niveau de prix.

	2015	2016
Nombre de réclamations à l'exploitant	0	0
Nombre de réclamations à la collectivité	0,20/1 000 abonnés	0,20/1 000 abonnés

Financement des investissements :

► Montants financiers des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire, montants des subventions de collectivités ou d'organismes publics et des contributions du budget général pour le financement de ces travaux :

Objet des travaux	Montant des travaux en € T.T.C.	Subventions accordées	Contributions des collectivités adhérentes
Extension du réseau d'assainissement rue de Blotzheim à Bartenheim	167 469		
Mission de maîtrise d'œuvre extension du réseau rue de Blotzheim à Bartenheim	8 800		
Réhabilitation du réseau rue de la Hardt à Bartenheim	111 973		
Elimination des eaux claires parasites rue du Couvent à Blotzheim	94 162		
Mission de maîtrise d'œuvre élimination ECP rue du Couvent à Blotzheim	7 830	0	0
Forage dirigé passage sous ruisseau rue du Moulin à Blotzheim	43 923		
Mission de maîtrise d'œuvre rue de Hégenheim à Buschwiller	25 874		
Renouvellement d'un tronçon du réseau d'assainissement rue de Wentzwiller à Buschwiller	18 264		
Réorganisation des réseaux d'assainissement rue de Hagenthal et rue de la Scierie à Hégenheim	427 854		
Mission de maîtrise d'œuvre rue de Buschwiller à Hégenheim	34 245		
Renouvellement des réseaux d'assainissement rues du Bon Coin, de la Couronne, de l'Etoile à Hésingue	215 298		
Dévoisement intercom Ø 800 rue de Saint-Louis à Hésingue (30ml)	35 102		
Réhabilitation du réseau rues des Etangs, des Muguets à Huningue	128 482	0	0
Réhabilitation du réseau rue de Paris à Huningue	52 864	0	0
Réhabilitation du réseau rue de Schlierbach à Kembs	92 670	0	0

Objet des travaux	Montant des travaux en € T.T.C.	Subventions accordées	Contributions des collectivités adhérentes
Chemisage du réseau d'assainissement rue du Bois Fleuri à Saint-Louis	29 938	0	0
Mission de maîtrise d'œuvre renouvellement des réseaux d'assainissement rues du Bois Fleuri, des Alouettes, des Perdrix à Saint-Louis	51 171	0	0
Renouvellement d'un tronçon du réseau d'assainissement rue des Chalets à Saint-Louis	33 293	0	0
Raccordement d'un TS sur le réseau assainissement de la rue de Montreux à Saint-Louis	5 402	0	0
Fraisage de manchettes rue des Alliés à Village-Neuf	2 655	0	0
Réhabilitation du réseau rue du Général de Gaulle à Village-Neuf	168 961	0	0



► Etat de la dette :

L'état de la dette au 31 décembre 2016 fait apparaître les valeurs suivantes :

	2015	2016
Encours de la dette au 31 décembre	12 475 338	12 401 802
Annuités de remboursements de la dette au cours de l'exercice	1 389 041	1 383 000
... dont en intérêts	513 300	487 000
... dont en capital	875 741	896 000

► Montant des amortissements réalisés par la collectivité organisatrice du service :

	2015	2016
Montant des amortissements	1 957 530	1 985 353

► **Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service :**

Néant.

► **Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours des exercices antérieurs et non encore réalisés :**

Opération	Montant en €
Buschwiller – Réhabilitation rue de Hégenheim	515 652
Hégenheim – Réhabilitation rue de Buschwiller	345 000
Hégenheim – Chemisage rue du Général de Gaulle	78 079
Hégenheim – Chemisage rue des Vignes	92 872
Saint-Louis – Réhabilitation rues du Bois Fleuri, Alouettes, Perdrix	786 000
Saint-Louis – Chemisage rue Edouard Branly	121 338
Saint-Louis – Chemisage rue Pasteur	90 346

Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau :

► Montants des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité :

(en application de l'article L. 115-3 du code de l'action sociale et des familles).

	2015	2016
Nombre d'abandon de créance	0	0
Montant des abandons de créance	0 €	0 €
Versement à un fonds de solidarité	0 €	0 €
Nombre de demandes reçues	0	0

► Descriptifs et montants financiers des opérations de coopération décentralisée conduites :

(en application de l'article L. 1115-1-1 du CGCT).

Sans objet.

Rapports financiers et techniques du délégataire :

En sus de ce rapport, vous trouverez dans chaque mairie de votre commune d'assise les rapports d'activité du délégataire pour l'exercice 2016.

Note d'information de l'agence de l'eau Rhin-Meuse pour 2016 :

Voir ci-après.



L'article 161 de la loi modifie l'article L2224-5 du CGCT, lequel impose au maire de joindre à son rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement la note établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

Édition 2017
CHIFFRES 2016

L'agence de l'eau vous informe



LE SAVIEZ-VOUS ?

Au 1^{er} janvier 2016, le prix moyen de l'eau sur le bassin Rhin-Meuse était de **3,71 € TTC/m³**. Ce prix est stable depuis 3 ans. (estimation AERM d'après l'observatoire national www.services.eaufrance.fr).

La part des redevances perçues par l'agence de l'eau représente en moyenne 20% du montant de la facture d'eau.

Les autres composantes de la facture d'eau sont :

- la facturation du service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- la facturation du service de collecte et de traitement des eaux usées
- la contribution aux autres organismes publics (VNF)
- la TVA



POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Chaque habitant contribue ainsi individuellement à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie, au travers du prix de l'eau.

QUI PAIE QUOI À L'AGENCE DE L'EAU ?

L'impact des redevances de l'agence de l'eau est en moyenne, de l'ordre de 20% du prix du m³ d'eau sur l'ensemble du bassin.

En 2016, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau s'est élevé à 176,4 millions d'euros dont 150,34 millions en provenance de la facture d'eau.



recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2016 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €)

(source : AERM 2016)

UNE REDISTRIBUTION SOUS FORME D'AIDES

Grâce à ces redevances, les agences de l'eau apportent des concours financiers (subventions, prêts) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau.

Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.



interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2016 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €)

(source : AERM 2016)

ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE EN 2016

RECOURIR À UN FONCTIONNEMENT NATUREL DES COURS D'EAU, RESTAURER LES ZONES HUMIDES ET PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ

Avec 365 kilomètres, l'année 2016 affiche une augmentation de près de 140 kilomètres de cours d'eau renaturés par rapport à 2015. La préservation des zones humides est elle aussi en augmentation par rapport à 2015 avec 450 hectares protégés. 32 opérations ont permis l'effacement de 136 obstacles (barrages, seuils) ou l'équipement de 21 ouvrages de dispositifs facilitant le passage des poissons et autres grands migrateurs (saumon, anguille). Ces opérations sont nécessaires pour permettre aux rivières de fonctionner de manière optimale, et pour garantir ainsi un approvisionnement durable en eau de qualité.

DÉVELOPPER DES SOLUTIONS INNOVANTES POUR LA PROTECTION DE L'EAU

Plusieurs appels à projets ont permis de faire émerger des initiatives nouvelles ou expérimentales sur différentes thématiques. Par exemple pour la protection des captages d'eau potable, 12 projets ont été récompensés parmi lesquels sont recensées des actions d'aménagement foncier, de développement et de renforcement de filières à bas niveau d'intrants (valorisation de l'herbe ou de luzerne, agriculture biologique, ...). Sur le thème "Eau et Énergie", 8 projets ont été primés dont celui d'une collectivité mosellane qui va utiliser la chaleur de l'eau dégagée par un forage, actuellement trop chaude pour être distribuée, pour alimenter différents bâtiments publics. Enfin sur la gestion alternative des eaux pluviales, 45 actions ont été valorisées.

ECONOMISER LA RESSOURCE EN EAU

Les opérations visant à lutter contre les fuites des réseaux d'eau potable ont largement augmenté. L'agence de l'eau a aidé une cinquantaine d'études détaillées des réseaux par an en 2015 et 2016 (contre seulement une quinzaine en 2013 et 2014). Pour répondre à cet enjeu fort, l'agence de l'eau a lancé un appel à projets en vue d'inciter les collectivités, dont la ressource en eau est quantitativement fragile, à initier des actions pour garantir durablement leur approvisionnement en eau potable. 5 des 28 opérations aidées s'inscrivent dans le cadre de cet appel à projets qui se poursuit jusqu'au 30 juin 2017.

REDUIRE LES POLLUTIONS PAR LES TOXIQUES

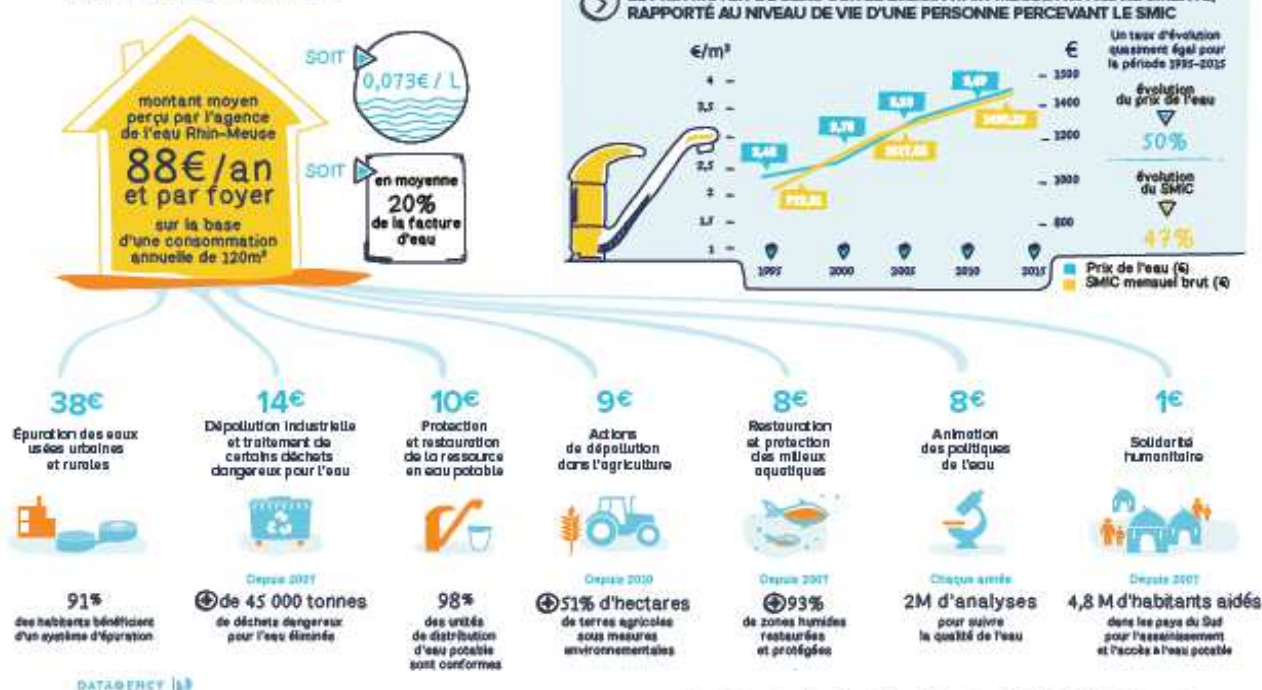
En 2016, l'agence de l'eau a soutenu 173 opérations à l'initiative des acteurs économiques (industriels, PME/PMI, artisanat). 115 projets concernent de très petites entreprises ou PME/PMI. Les projets de lutte contre les pollutions toxiques représentent 72% des projets soutenus. 183 kg de substances dangereuses ont été éliminés en 2016 dont 150 grâce aux projets réalisés par les activités artisanales.

POUR UNE GESTION SOLIDAIRE DES EAUX

Au titre des actions de solidarité internationale, l'agence de l'eau Rhin-Meuse a soutenu 36 projets en faveur de l'accès à l'alimentation en eau potable et à l'assainissement dans les pays en voie de développement (Madagascar, Haïti, Asie du Sud-Est...).

SENSIBILISATION

COMMENT LA REDEVANCE PERÇUE PAR L'AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE EST-ELLE UTILISÉE ?





Agence de l'eau Rhin-Meuse
Rozérieulles - BP 30019
57161 Moulins-lès-Metz cedex

Tél. 03 87 34 47 00 - Fax : 03 87 60 49 85
agence@eau-rhin-meuse.fr

Suivez l'actualité
de l'agence de l'eau Rhin-Meuse :
www.eau-rhin-meuse.fr



l'agence de l'eau Rhin-Meuse

La carte d'identité du bassin Rhin-Meuse

2 bassins versants (partie française) : celui du Rhin, 24 000 km² (avec son affluent principal, la Moselle) et celui de la Meuse, 7 800 km².

Un contexte international marqué, le plus transfrontalier des bassins français : 4 pays limitrophes (Suisse, Allemagne, Luxembourg, Belgique).

Le bassin s'étend sur 32 000 km² (6% du territoire national métropolitain) et compte 4,3 millions d'habitants, 8 départements et 3 277 communes.

Conception et réalisation : Collaboration à la Communication (AECM)
© Mars 2017, Agence de l'eau Rhin-Meuse - Crédits photos : F. Desautels, N. Lefebvre, agence de l'eau Rhin-Meuse



La qualité des rivières sur Smartphone et Tablette

Consultez sur smartphone et sur tablette,
toutes les données sur la qualité des eaux des
rivières et des espèces piscicoles présentes.



Téléchargez l'application gratuitement
Flashez directement le QRCode
L'application "Qualité des rivières" est disponible
gratuitement sur iPhone, iPad et sur les terminaux
sous système d'exploitation Android.

**LES
AGENCES
DE L'EAU**
Plus de 100 agences de l'eau
en France, en Belgique, en Suisse

